



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LA BRESSE (VOSGES)

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL**

OFFICE DE TOURISME ET LOISIRS DE LA BRESSE HAUTES-VOSGES

COMPTE-RENDU PAR EXTRAIT

de la séance ordinaire du 22 janvier 2019

Nombre effectif légal des membres du Conseil d'Administration	19
Nombre des membres présents	14
Nombre des membres votants	14

L'an deux mil dix neuf, le vingt-deux janvier, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme et Loisirs de LA BRESSE Hautes-Vosges, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Nicolas REMY, en session ordinaire.

Membres présents :

Monsieur Hubert ARNOULD, Maire
Monsieur Nicolas REMY, Président
Madame Maryvone CROUVEZIER, Vice-Présidente
Monsieur Ludovic CLAUDEL, Vice-Président
Madame Nelly LEJEUNE, Madame Fabienne MOREL, Monsieur Jean-Pierre DUTHION,
Madame Nadia RABANT, Monsieur Hervé PIERREL, Madame Laurence CLAUDON, Monsieur
Roger REY, Monsieur Simon MAZO, Madame Marcelle PHILIPPE, Monsieur Gérard
DUMAINE,

Absent(e)s excusé(e)s :

Monsieur Loïc POIROT, Madame Alexandra GIRARD, Monsieur Nicolas CLAUDEL
Monsieur Arnaud BORY

Monsieur Nicolas REMY, Président, salue l'assemblée et présente ses meilleurs vœux pour l'année 2019.

Il souhaite également la bienvenue à Benjamine GENET, en poste depuis le 1^{er} décembre 2018 en remplacement de Karen Mathieu.

Le président procède ensuite à l'appel et désigne Maryvone CROUVEZIEZR comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 27NOVEMBRE2018

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 27 novembre 2018 n'ayant reçu aucune observation, est approuvé.

ADMINISTRATION GENERALE

1. MARCHES PUBLICS : MODIFICATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Suite au changement de présidence en date du 25 janvier 2017 et aux démissions de certains membres titulaires et suppléants au sein du Conseil d'Administration, il convient de constituer une nouvelle Commission d'Appel d'Offres afin de se mettre en conformité.

La présidence est assurée de droit par M. REMY Nicolas représentant légal de l'établissement public.

Comme le code des marchés publics prévoit que la commission d'appel d'offres doit comporter en plus du Président, membre de droit ou de son représentant, deux à quatre membres titulaires et deux à quatre suppléants désignés au sein du conseil d'administration.

La nouvelle composition est proposée comme suit :

Membres titulaires :

- Madame Maryvone CROUVEZIER
- Monsieur Jean-Pierre DUTHION
- Madame Laurence CLAUDON
- Madame Nelly LEJEUNE

Membres suppléants :

- Monsieur Ludovic CLAUDEL
- Monsieur Gérard DUMAINE
- Monsieur Loïc POIROT
- Monsieur Roger REY

Le Conseil d'Administration vote, à l'unanimité, cette nouvelle composition de la Commission d'appel d'offres.

2. REMPLACEMENT DU POSTE DE SUPPLEANT DES « ACTIVITES DE PLEINE NATURE » AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET MEMBRE A LA COMMISSION LABORATOIRE D'IDÉES

Actuellement, les commerçants/activités loisirs de plein air disposent de deux postes de titulaires et de deux postes de suppléants dans le collège des administrateurs socio- professionnels.

Le poste de suppléant est vacant en remplacement de Monsieur Valéry POIROT, ancien directeur de l'ESF de La Bresse.

Il est proposé pour ce poste de suppléant de demander aux commerçants et prestataires d'activités de pleine nature adhérents à l'OTL de se concerter et de désigner leur représentant.

Cette candidature serait ensuite actée lors du prochain Conseil d'Administration ou soumise aux votes dans le cas où il y aurait plusieurs candidats. En cas d'indisponibilité du titulaire, le suppléant est appelé à siéger au sein du Conseil d'Administration de l'OTL et comme membre de la Commission « Laboratoire d'idées ».

Monsieur Philippe POIROT précise qu'il s'agit là d'une proposition, afin que le choix soit laissé aux commerçants et prestataires d'activités de pleine nature.

Il est donc décidé à l'unanimité de proposer ce poste vacant aux adhérents concernés. Un courrier aux prestataires adhérents 2019 sera adressé en ce sens.

RESSOURCES HUMAINES

3. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - MISE A JOUR DES POSTES POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Monsieur le Président expose qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs concernant les postes pour accroissement saisonnier d'activité en prévision de la fin d'un contrat unique d'insertion au Domaine du Haut des Bluches qui n'est pas renouvelable et qui prend fin le 29 janvier prochain.

Ainsi, il propose de créer pour la saison hivernale un poste d'adjoint technique saisonnier à temps non complet (20 heures) supplémentaire.

Monsieur le président enchaîne avec le point suivant qui est lié à cette modification du tableau des effectifs puisqu'il s'agit du même poste.

Monsieur Hervé PIERREL pose la question de la durée minimale de travail légale pour les contrats saisonniers, à savoir s'il ne faut pas 24h hebdomadaires minimum.

Cette question a été vérifiée auprès du service RH et il n'existe pas de durée minimum de travail pour les contrats saisonniers dans le secteur public.

4. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET (20 HEURES)

Le Président expose que dans la perspective de la fin d'un Contrat Unique d'Insertion non renouvelable et pour tenir compte des besoins du Domaine du Haut des Bluches en termes d'entretien des locaux et de service, il convient aujourd'hui de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (20 heures hebdomadaire).

Il propose que cette création prenne effet au 1^{er} mars 2019.

Ces 2 points sont approuvés à l'unanimité, sous réserve de la durée légale de travail des contrats saisonniers soit 20 heures/ hebdomadaire si possible, ou à défaut 24 heures/hebdomadaire si réglementaire.

FINANCES

5. ATTRIBUTION DU MARCHE DE FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE POUR DIVERS BATIMENTS ET EQUIPEMENTS

Depuis le 1er janvier 2016, les tarifs d'électricité ne sont plus réglementés pour les gros consommateurs (puissance supérieure à 36 kVa), le complexe nautique des Proyes, la halle couverte-patinoire, le domaine du Haut des Bluches et l'usine de production de neige de culture de Lispach sont concernés par cette modification de réglementation. La mise en concurrence des fournisseurs devient donc obligatoire. Un marché de fourniture et d'acheminement d'électricité a été conclu avec la Régie Municipale d'Electricité pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} février 2016. Il convient aujourd'hui d'attribuer un nouveau marché.

Un appel d'offres a été lancé le 29 novembre 2018 en vue de la passation d'un nouveau marché de fourniture et d'acheminement d'électricité nécessaire à l'alimentation en continu des besoins des bâtiments et équipements sus mentionnés pour les trois prochaines années.

La Commission d'Appel d'Offres OTL s'est réunie le vendredi 4 janvier 2019 pour ouvrir les offres reçues et attribuer le marché.

Une seule offre a été reçue à savoir celle de la Régie Municipale d'Electricité de La Bresse, EDF ayant retiré le dossier, mais n'a finalement pas déposé d'offre.

Le Conseil d'Administration sera informé de la décision de la CAO et sera invité à délibérer en vue d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer les pièces de marché avec le fournisseur retenu.

Il est porté à la connaissance de l'assemblée des nouvelles tarifications pour l'OTL pour la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les 3 prochaines années.

Il est apporté les précisions suivantes sur l'offre reçue de la RME.

Le montant global annuel proposé est de 147 675.27€ HT, sachant qu'en 2016 lors du dernier appel d'offres, il était de 113 280.19€ soit une hausse 23.29%. La plus grosse augmentation étant celle de la Piscine avec +30%, avec par exemple le prix du kWh Hiver qui passe de 4.852 à 7.061 euros HT., mais au-delà des augmentations de tarifs et comme déjà évoqué, des analyses de la consommation globale de la piscine (électricité, eau, chauffage) doivent être faites afin de trouver les causes de ces fortes augmentations de consommation.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité l'attribution du marché de fournitures et d'acheminement d'électricité à la R.M.E. (Régie Municipale d'Electricité de La Bresse) pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} février 2019.

6. APUREMENTS DE COMPTE ET OPERATIONS D'ORDRE EXERCICE 2018

Le Conseil d'Administration est appelé à se prononcer sur l'apurement des comptes et les écritures d'ordre à opérer entre les différents budgets de l'O.T.L. et les budgets de la Commune et du SIVU Tourisme Hautes-Vosges pour prendre compte les sommes avancées au titre de l'exercice 2018.

APUREMENTS DES COMPTES – ANNEE 2018

Etat des frais engagés par l'OFFICE de TOURISME et LOISIRS de LA BRESSE pour le compte de la commune de LA BRESSE

BUDGET CAMPING		
Reversement de la Commune	<i>Frais de personnel mis à disposition</i>	23 717.30
	<i>Evolution par rapport à 2017</i>	-17%

En 2019, ce reversement de la commune pour des frais de personnel mis à disposition pour les écoles par l'OTL n'aura plus lieu, puisque l'agent concerné a été intégré dans les effectifs de la Commune.

BUDGET OTL		
Reversement de la Commune	<i>Electricité HALLE COUVERTE</i>	<i>1 785.98</i>
	<i>Prestation Engin damage TREMPLIN</i>	<i>1 444.80</i>
	<i>Prestation Engin damage Stade BIATHLON</i>	<i>1 135.20</i>
	<i>Prestation neige de culture TREMPLIN</i>	<i>544.00</i>
	<i>Abonnement vitrine numérique MLB (1/2 fre ULYS)</i>	<i>354.00</i>
		<i>Total</i>
	<i>Evolution par rapport à 2017</i>	-47%
	<i>Personnel mis à disposition de la commune</i>	4 297.31
	<i>Evolution par rapport à 2017</i>	-41%

Etat des frais engagés par la commune de LA BRESSE
pour le **compte de l'OFFICE DE TOURISME ET LOISIRS de LA BRESSE**

O T L ACCUEIL

OTL SKI

Personnel mis à disposition	<i>Frais de personnel</i>	69 498.75
	<i>Evolution par rapport à 2017</i>	+2.4%
	<i>Frais téléphonie mobile</i>	381.60

OTL PATINOIRE

Personnel mis à disposition	<i>Frais de personnel</i>	12 280.80
	<i>Evolution par rapport à 2017</i>	-2%
	<i>Intervention STM montage Patinoire</i>	660.00

OTL PISCINE

Personnel mis à disposition	<i>Frais de personnel</i>	44 556.60
	<i>Evolution par rapport à 2017</i>	-11.5%

Recouvrement de frais	<i>Reversement Chauffage Fioul et Bois</i>	53 623.00
	<i>Frais téléphonie fixe et mobiles</i>	39.00
	<i>Intervention équipe S E V</i>	957.00
	<i>Impôts fonciers - OM</i>	2 680.00
	Total recouvrement de frais	57 299.00
	<i>Evolution par rapport à 2017</i> <i>(+40% reversement chauffage fioul et bois)</i>	+34.8%

**Frais de consommation
Eau des bassins**

Evolution par rapport à 2017 : +37.4%

5 896.92

O T L ACCUEIL

Personnel mis à disposition	<i>Frais de personnel</i>	32 773.79
	<i>Evolution par rapport à 2017</i>	-9%

Recouvrement de frais	<i>Frais téléphonie mobiles et fixes</i>	612.79
	<i>Maintenance logiciels AFI</i>	754.00
	<i>Intervention Agents STM (prépa salons OT)</i>	2 244.00
	Total recouvrement de frais	3 610.79
	<i>Evolution par rapport à 2017</i>	-55.7%

O T L CAMPING		
Personnel mis à disposition	<i>Frais de personnel</i>	13 728.40
	<i>Evolution par rapport à 2017</i>	-6.7%
Recouvrement de frais	<i>Impôts fonciers</i>	1 558.00
	<i>Frais téléphonie mobile</i>	97.98
	<i>Prestations STM (Bâtiment)</i>	938.00
	<i>Prestations STM (Garage)</i>	66.00
	<i>Maintenance logiciels AFI (Paie et compta)</i>	754.00
	Total recouvrement de frais	3 413.98
	<i>Evolution par rapport à 2017</i>	+9.4%

Etat des prestations administratives effectuées par l'O T L de LA BRESSE
pour le compte du **SIVU TOURISME des HAUTES VOSGES**

<i>Mise à disposition de personnel</i>	12 400.00
<i>Fournitures administratives</i>	300.00
<i>Affranchissement</i>	370.99
<i>Téléphonie(forfait)</i>	1 000.00
Total	14 070.99
<i>Evolution par rapport à 2017</i>	-37.2%

OPERATIONS D'ORDRE - BUDGETS OTL

VERSE à : O.T.L.

SIC	
6218 SALAIRES	<u>125 400,00</u>
6061 COMBUST, ELECTRICITE	1 500,00
6063 PRODUITS ENTRETIEN	1 500,00
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 000,00
6156 MAINTENANCE	500,00
6231 ANNONCES-INSERTIONS	2 500,00
6233 FOIRE EXPO	1 700,00
6256 FRAIS DE MISSION	1 500,00
6261 AFFRANCHISSEMENT	2 000,00
6262 TELEPHONIE	2 000,00
Total	<u>141 600,00</u>

CAMPING	
64111 SALAIRES (administratif OT)	8 182,00
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 000,00
6261 AFFRANCHISSEMENT	200,00
Total	9 382,00

Madame Nelly LEJEUNE, se joint à la séance du Conseil d'Administration.

7. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET OFFICE DE TOURISME ET LOISIRS

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la décision modificative ci-dessous :

Décision modificative N°1

Budget 2018 - Budget S.I.C. - *Section Fonctionnement*

DEPENSES			RECETTES		
6232	Echantillons	- 1 460 €			
6236	Catalogues et imprimés	- 5 000 €			
6237	Publications	-700 €			
6238	Divers Communication	-3 600€			
6218	Autre Personnel extérieur	+ 10 760€			
	TOTAL	0 €		TOTAL	0 €

Équilibre

Cette décision modificative porte sur le compte 6218 (Salaires) qui avait été budgétisé au Budget Primitif 2018 à 114 640€.

Monsieur Philippe POIROT précise que lors du vote du budget OTL 2018, la prudence avait été de mise au niveau des recettes.

Sachant que 2018 a finalement été une bonne année et que les recettes se sont avérées plus élevées que prévues, en partie dues à la Centrale de Réservation et à l'Espace Forme de la Piscine, une écriture comptable doit être faite afin d'équilibrer le Budget Industriel et Commercial et d'affecter au réel les charges de personnel travaillant pour ce service.

Suite à ces explications, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

8. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

1. Contexte général

Le renouvellement du classement de la commune de La Bresse en « Station Classée Tourisme » par décret du 06 novembre 2018 et pour 12 ans est une satisfaction et un élément essentiel dans la stratégie touristique à poursuivre en 2019.

Malgré un contexte difficile au niveau de la communauté de communes des Hautes Vosges, nous devons engager des actions dans une approche globale de la marque Hautes Vosges et de celle de La Bresse.

Dans ce sens, celles-ci devront s'inscrire dans le schéma de développement économique et touristique dont l'étude sera réalisée par la communauté de communes des Hautes Vosges au premier semestre 2019.

Il s'agit bien entendu de valoriser nos propres atouts et spécificités tout en travaillant dans une logique de territoire, avec l'Office de Tourisme intercommunal de Gérardmer, le SIVU Tourisme Hautes Vosges et autres collectivités œuvrant pour le développement du tourisme sur le Massif des Vosges.

Financièrement, les budgets OTL 2018 ont pu bénéficier de recettes touristiques conséquentes grâce à un hiver 2017-2018 exceptionnel et un été avec une météo favorable, redevance ski de fond, taxe sur les remontées mécaniques, taxe de séjour, activités au domaine du haut des Bluches...

Au vu des premières estimations de ce début d'année 2019, des incertitudes sur l'enneigement et des réserves excédentaires en baisse, le budget de fonctionnement devrait être sans aucun doute en diminution pour 2019 et il conviendra à chaque service de l'OTL d'en tenir compte.

A cela, s'ajoute un environnement marqué par la diminution des subventions publiques, c'est pourquoi, l'Office de Tourisme et les différentes structures dont l'OTL a la gestion, Complexe Piscine, Patinoire, Domaine nordique, Domaine du Haut des Bluches devront comme pour les autres entités de la commune faire les efforts nécessaires pour optimiser leur coût de fonctionnement en rationalisant certaines dépenses et en optimisant les charges de personnel.

2. Recettes de fonctionnement

La convention d'objectifs et de moyens signée entre la Commune de La Bresse et l'OTL en juin 2017 reste le document de base définissant les moyens financiers alloués à l'OTL pour 2019 et pour les 2 années à venir.

Selon les termes de l'article 3 de cette convention, la commune versera à l'OTL :

- **L'intégralité de la taxe de séjour (hors taxe additionnelle départementale)**
- **Le produit de la taxe sur les remontées mécaniques**
- **Une dotation d'un montant de 165 000 euros versée pour moitié au 01 juin et le solde au 30 novembre 2019.**

Ces produits seront versés par 12^{ème} sur la base de l'année N-1 et régularisés en fin d'exercice budgétaire.

Depuis le 01 janvier 2018, l'OTL a repris à son compte la gestion des équipements sportifs, stade de saut à ski de Lispach, stade de biathlon de la Ténine, espace loisirs de La Vertbruche, Halle patinoire. Les charges de fonctionnement de ces équipements seront supportées par l'OTL. En fonction des dépenses supportées par cette dernière sur l'année 2019, la commune remboursera ces sommes en fin d'année, au réel et par apurement des comptes.

Les autres recettes de fonctionnement de l'OTL et comme les autres années proviendront des produits et services vendus par les différents structures.

Une comptabilité analytique stricte sera établie par service et sous services et ceci afin d'avoir un bilan financier précis de chaque entité de l'OTL.

Malgré un budget de fonctionnement plus « restreint » en 2019, l'OTL ne sollicitera pas de crédits supplémentaires à la Commune de La Bresse pour assurer ses missions et la gestion des activités et équipements dont il a la délégation.

Alors que l'excédent 2017 était de 164 000 euros, celui de 2018 devrait être d'environ 45 000 à 55 000 euros. (sous réserve)

3. Schéma de développement économique et touristique

Une étude stratégique de développement économique et touristique à l'échelle de la communauté de Communes des Hautes Vosges est en cours de réalisation avec deux bureaux d'étude, un sur le tourisme et le second sur l'économie des entreprises.

Celle-ci sera menée sur le 1^{er} semestre 2019 avec pour objectifs de définir une stratégie globale à l'échelle du territoire avec l'élaboration d'un plan d'actions opérationnel pour les prochaines années.

La commune de La Bresse et l'Office de Tourisme et Loisirs sont associés à l'élaboration de ce schéma et seront force de propositions dans l'intérêt de notre station.

4. Convention de mise à disposition de biens de la Commune de La Bresse à l'OTL

La rédaction de cette convention commencée en 2017 devra être finalisée en 2019. Elle a un caractère obligatoire selon le code Général des Collectivités Territoriales et selon le rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Elle déterminera les modalités et conditions de cette mise à disposition d'équipements et de bâtiments par la commune à l'OTL, conditions de transfert, des biens, prise en charge financière, opérations comptables, assurances, responsabilités et dispositions particulières.

5. Masse salariale 2019

En fonction des statuts et de l'évolution des grilles de rémunération dans la fonction publique notamment pour le P.P.C.R (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération), cela devrait avoir une incidence sur la masse salariale.

De même, dans le cadre de la poursuite des travaux sur le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP et en fonction des orientations prises en début d'année 2019, il pourra être proposé au conseil d'administration un réajustement complémentaire de ces indemnités.

Au Domaine du Haut des Bluches, il est proposé de renouveler le contrat en temps partiel d'une personne au service entretien/ménage ayant donné toute satisfaction avec la création d'un poste à 20 heures /semaine dans la continuité du contrat aidé de ces 2 dernières années.

Avec les mouvements de personnel sur l'année 2018 et prévus en 2019 (congés maternité, départ en retraite) au service Sports et Loisirs et plus particulièrement à la piscine, un nouvel organigramme devra être élaboré sur ce service. Il devra s'appuyer sur un montant constant de la masse salariale actuelle.

A l'Office de Tourisme, le renfort de personnel à l'accueil et en haute saison sera assuré par des saisonniers ou des renforts avec des stagiaires en contrat d'apprentissage...et selon la fréquentation. Il en sera de même pour le ski de fond et la patinoire.

6 .Budgets Fonctionnement- Office de Tourisme et Loisirs

6.1 Budget. Office de Tourisme

Pour 2019, les actions menées en 2017 et 2018 seront poursuivies selon les 6 axes retenus :

- Développer la stratégie de communication et de promotion ;
- Optimiser la structuration des services et des moyens ;
- Renforcer l'image de marque de la destination ;
- Développer la consommation touristique et la centrale de réservation ;
- Développer le tourisme numérique ;
- Développer et structurer les partenariats internes et externes ;
- Développer l'animation et le tourisme évènementiel ;

Des crédits seront affectés pour ce plan marketing et pour les actions de communication et de promotion validées en 2017 et selon les priorités définies au préalable.

La masse salariale de l'Office de tourisme devra être stabilisée et c'est pourquoi les recrutements de personnel saisonniers devront être privilégiés et les embauches définies selon les besoins et ajustées en fonction des statistiques de fréquentation de l'Office de Tourisme.

6.2 Budget. Sports et Loisirs

6.2.1 Domaine Nordique Lispach

Pour le domaine nordique de Lispach, l'objectif est toujours le même, à savoir l'équilibre financier en fonctionnement. Il convient cependant, d'indiquer que des paramètres conjoncturels et structurels peuvent limiter la réalisation de cet objectif : manque de neige, niveau important des gratuités accordées, production de neige de culture...

Quatre axes de travail :

- *La poursuite du partenariat et de la mutualisation des services et de la communication avec Lispach-Evasion*
- *La recherche de nouvelles clientèles*
- *L'optimisation des coûts de fonctionnement. (neige de culture, damage éco conduite...)*
- *De nouvelles recettes avec la suppression de certaines gratuités au vu de l'augmentation des charges afin de présenter des comptes d'exploitations à l'équilibre.*

Le transfert des charges d'entretien et de maintenance du stade de saut et de biathlon et de la Halle Patinoire de la Commune à l'OTL seront pris en charge par l'OTL. En fonction des dépenses supportées par cette dernière sur l'année 2019, la commune s'engage à les rembourser en fin d'année, au réel et par apurement des comptes.

6.2.2 Patinoire

Le dispositif de gestion de la patinoire (personnel-organisation fonctionnelle) sera reconduit pour la saison 2019/2020. En cas de manque de neige au Lispach, du personnel pourra être mis en renfort à la patinoire avec éventuellement des créneaux supplémentaires.

La maîtrise des coûts de fonctionnement sera poursuivie par l'ajustement des températures de consigne du groupe froid en fonction de la météo.

Comme déjà évoqué, la patinoire a 13 ans. Après le remplacement de la surfaceuse et d'un compresseur en 2018, il serait bon de poursuivre l'amélioration de certains équipements. Une demande sera faite dans ce sens auprès de la Commune.

6.2.3 Complexe piscine

L'année 2018 n'a pas été une très bonne année pour les activités du Complexe Piscine avec une baisse de la fréquentation.

Sur ce constat, des mesures et initiatives ont d'ores et déjà été prises fin 2018, avec l'investissement dans du matériel d'Aquafitness et la mise en place de nouvelles activités aquatiques pour une nouvelle clientèle avec des séances en liberté ou sur des créneaux dédiés. Monsieur Roger REY en profite pour faire remarquer que ces nouvelles offres sont très appréciées du public. Au vu de ce succès, du matériel supplémentaire d'Aquafitness sera sollicité au budget d'investissement 2019 afin de pouvoir accueillir un plus grand nombre de participants et ainsi satisfaire davantage de demandes.

Un prévisionnel de recettes d'environ 15 000€ a été chiffré sur ces nouvelles activités pour l'année.

Nous devons « profiter » de la fermeture des piscines de Gérardmer et du Thillot pour 1 an 1/2 à 2 ans pour bien accueillir cette nouvelle clientèle et développer le nombre d'entrées.

En revanche, avec la réhabilitation des piscines voisines qui proposeront à la réouverture de nouvelles offres, nous devons pour soutenir la comparaison et afin de garder de l'attractivité investir pour répondre aux nouvelles attentes de la clientèle notamment sur la partie détente-bien être.

A ce titre, la commune de La Bresse et la Communauté de Communes des Hautes Vosges ont validé le principe de lancer une consultation pour la réalisation d'une étude pour « la modernisation et l'extension d'un centre Aquatique » du Complexe piscine.

L'OTL va établir des propositions de cahier des charges pour cette consultation.

Les diverses consommations liées au complexe, interpellent et nécessitent une analyse plus fine au vu des fluctuations de ces deux dernières années. Ci-dessous le comparatif 2015 – 2018

	Electricité	Eau	Chauffage	Produits chimiques	Analyse eau	Total
2015	76 500 €	4 411 €	47 155 €	9 600 €	2 932 €	140 598 €
2017	104 000 €	3 691 €	32 440 €	8 600 €	2 445 €	151 176 €
2018	107 000 €	5 896 €	53 623 €	6 400 €	3 300 €	176 219 €

Après la fermeture pour travaux en 2016, nous avons deux années de fonctionnement pour faire un comparatif avec l'année 2015. L'augmentation de 20% des charges en 2018 par rapport à 2015 doit trouver des explications.

Force est de constater, qu'il y a des évolutions de certaines consommations pour lesquelles il serait souhaitable d'avoir toutes explications utiles. Par exemple, une augmentation de 38% de la consommation d'eau, sans vidange des bassins pour cause de sécheresse est étonnante... ainsi que l'augmentation de la facture de chauffage...

De même, avec le changement du matériel pour le traitement de l'air avec une CTA plus performante, nous notons une forte augmentation des consommations électriques (+ 35%).

Cela nécessitera un examen précis de notre installation pour trouver des pistes d'économie sur ce gros poste de dépense. Un travail d'analyse, de suivi sur les installations devra être réalisé :

- Pose d'un sous compteur électrique pour la CTA. Celui-ci vient d'être mis en service.
- Optimisation température eau/air après analyse par Eco énergie ;
- Changement des spots allogènes par du LED et en priorité pour les éclairages des bassins (Sensibilisation du personnel au bon geste dans la gestion des éclairages). Ces travaux sont prévus lors de la prochaine vidange du 25/03 au 05/04.
- Pose de détecteurs de présence dans les communs et couloirs...
- Contrat de maintenance avec un prestataire extérieur pour le suivi de la pompe à chaleur et la CTA.

Il est également évoqué pour 2019 la situation de l'équipe des MNS, qui nécessitera une réorganisation avec le départ en retraite de Marc FULGONI d'ici cet été, la disponibilité de Dominique DUCHENE prévue jusqu'au mois d'avril, et enfin le congé maternité d'Aurore COLIN.

Toutefois, les nouvelles activités mises en place dynamisent l'équipe qui ne manque pas d'idées pour moderniser et diversifier les offres proposées.

A la question de Mme Laurence CLAUDON et Hervé PIERREL sur le manque de réactivité en rapport avec l'augmentation des consommations électriques, le Président partage et regrette cette lenteur en envisageant pourquoi pas d'autres scénarios possibles pour un meilleur suivi technique des installations de la piscine.

6.3 Budget Investissement Office de Tourisme et Loisirs

Les crédits d'investissement disponibles en 2019 seront d'environ 60 000 euros.

Ci-dessous propositions d'investissements.

- Matériels et équipements pour l'amélioration de l'espace forme ;
- Achat matériel bureau réunion et coin repas pour le personnel (ancienne salle de musculation) ;
- Réalisation d'une nouvelle banque d'accueil OT intégrant 2 postes de travail permanents et 1 poste d'accueil ;
- Ordinateurs Piscine/ski de fond,
- Equipements adaptés PMR à la piscine,
- Un enneigeur au départ des pistes du Tour des Roches ;
- Réalisation d'image films et vidéos ;
- Développement du site internet ;
- Fauteuils de bureau ;
- Petites signalétiques pour les services...

6.4 Budget Domaine du Haut des Bluches

6.4.1 Budget de Fonctionnement

Les gros investissements réalisés par la Commune en 2016 et 2017 permettent aujourd'hui d'offrir à la clientèle des prestations de qualité. Ceci est confirmé par les bons résultats financiers des exercices 2017 et 2018. (Résultat excédentaire net en 2018 + 60 000 euros)

Cette dynamique positive nous a permis de pérenniser 2 postes en 2018, entretien/ménage /restauration et entretien/ménage et second de cuisine. Ces bons résultats vont nous permettre de maintenir en 2019 un emploi à 20 heures/semaine pour le ménage et le service et ceci malgré la fin des aides pour ce type de contrat en emplois aidés.

Pour les pics de fréquentation en hautes saisons et selon l'activité, il sera fait appel à des saisonniers comme les années passées.

Une communication sur les supports numériques avec des crédits alloués sur nos différentes cibles de clientèle sera engagée en 2019 (Camping caristes, campeurs, clients et groupe en chambre...)

Dans un souci d'amélioration permanente, divers travaux d'entretien seront programmés en 2019 :

- Peinture sur les façades extérieures des 7 HLL
- Rénovation de la ventilation de la salle de restaurant
- Rénovation de la chambre N°1
- Espace jeux au rez-de-chaussée.
- Amélioration de l'acoustique des sols et porte en test de la chambre 11

Il est précisé que certains programmes n'ont pu être réalisés en 2018 par manque de crédits ou avec la réalisation de travaux non prévus et urgents. C'est pour cela qu'ils sont de nouveau proposés en 2019.

6.4.2 Budget d'investissement

Une partie de l'excédent 2018 sera transférée au budget d'investissement en autofinancement pour la construction de 3 nouveaux HLL.

Il est également prévu en report ou pour de nouveaux investissements :

- Une salle de séchage et armoires spécifiques,
- Le renouvellement des jeux extérieurs pour les enfants,
- Le changement de la hotte de ventilation de la cuisine...

Dans le cadre de la mise aux normes accessibilité prise en charge par la commune de La Bresse des travaux seront réalisés en 2019 pour l'amélioration de la banque d'accueil et des postes de travail du personnel.

Le « relookage » des façades du bâtiment d'accueil avec des peintures extérieures à refaire sur les deux blocs sanitaires est à prévoir. Il sera fait une demande pour la réalisation de ces travaux auprès de la commune propriétaire du bâtiment.

Compte-tenu d'imprévus ou de retards, certains investissements ont dû être différés cette année.

Monsieur le Président remercie M. Philippe POIROT pour l'élaboration de ces orientations budgétaires. Le Conseil d'Administration en prend acte.

9. PARTENARIATS 2019 – TARIFICATION DES STATIONS DE SKI

Pour faire suite aux propositions tarifaires validées lors du Conseil d'Administration du 27 novembre 2018, il est proposé les tarifs suivants pour les partenariats 2019 des stations de ski (selon le chiffre d'affaires).

CA < à 100 000 €	120 €
CA entre 100 001 € et 500 000 €	220 €
CA entre 500 001 € et 1 000 000 €	810 €
CA > à 1 000 001 €	1 400 €

Monsieur Nicolas REMY demande aux administrateurs leur avis sur le calcul du CA, à savoir soit la prise en compte du CA N-1, soit un lissage des 3 dernières années.

Le Conseil d'Administration approuve donc les tarifs d'adhésions aux stations de ski listés ci-dessus en se basant sur la moyenne du Chiffre d'Affaires des remontées mécaniques des 3 dernières années.

10. TOPOGUIDE EST'CALADES – MODIFICATION DU PRIX D'ACHAT

Lors du Conseil d'Administration du 19 juin 2018, il avait été validé les tarifs d'achat et de revente du nouveau topoguide Est'Calades qui était alors en cours d'édition.

Entre la date de sollicitation au Comité d'escalade début juin 2018 pour obtenir les tarifs et la date d'édition du guide, le tarif d'achat a été reconfirmé et le bon de commande qui nous est parvenu courant novembre fait état d'un prix d'achat unitaire de 21 € et non 20 €.

Son prix de revente au public reste inchangé au prix de 28 €.

Il est ainsi proposé au Conseil d'Administration de modifier le tarif d'achat de ce topoguide à 21 €/unitaire au lieu de 20€.

Le Conseil d'Administration vote à l'unanimité le prix d'achat du topoguide Est'Calades à 21€.

HAUT DES BLUCHES

11. MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE D'AVANCE ET DE RECETTES DU DOMAINE DU HAUT DES BLUCHES.

Une régie de recettes et d'avances a été créée en date du 28 avril 2017 pour les encaissements des activités du Domaine du Haut des Bluches – Arrêté : N° 40/2017

Pour répondre à la demande de la trésorerie et améliorer le paiement de certaines prestations, il est proposé d'apporter quelques petites modifications par avenant à la régie de recettes et d'avances.

1. Mode de recouvrement

En plus des modes de recouvrement actuels (CB, vente à distance, virement, espèces, chèques, PLBS=caution, automate de paiement, il convient d'ajouter le prélèvement automatique.

Il permettra de percevoir les règlements par prélèvement automatique des locations longs séjours auprès des propriétaires disposant d'un emplacement à l'année.

2. Dépenses pour la régie d'avance

A ce jour, la régie permet de payer les dépenses suivantes : retour des cautions, remboursement clients, insertions publicitaires, référencement en ligne.

Afin de faciliter l'achat en ligne de certaines petites dépenses, il est proposé d'y ajouter le règlement par carte bancaire d'achats dans la limite de 200,00 euros HT pour du petits matériels, fournitures...

3. Montant maximum de l'encaisse

Au vu des montants encaissés en augmentation et à la demande de la trésorerie de Cornimont, il est nécessaire de relever les montants d'encaisse et de cautionnement comme suit :

	Cautionnement	Montant encaisse
Montant Actuel	3 800 €	38 000 €
Nouveau montant	4 600 €	53 000 €

L'indemnité de responsabilité de la régisseuse sera également réévaluée avec un nouvel arrêté reprenant toutes les modifications ci-dessus.

L'Assemblée est informée qu'il s'agit là d'une demande de la Trésorerie suite au contrôle de Madame THIRARD, Trésorière.

Monsieur Hervé PIERREL s'étonne du faible plafond pour les règlements par carte bancaire de la régie d'avance.

Monsieur Philippe POIROT précise que la régie d'avance dispose d'un plafond maximum de 800.00€ et que la règle est que ce soit l'ordonnateur, à savoir le président de l'OTL ou l' élu ayant délégation, qui valide les bons de commande. Cependant, cette possibilité donnée à la régisseuse, après validation du responsable et /ou directeur de passer commande en ligne par sa régie d'avance facilitera l'achat de petites fournitures donc dans la limite de 200.00 euros HT.

12. MODIFICATION DES CONTRATS LONGS SEJOURS.

Nous avons avec un certain nombre de propriétaires de mobil homes ou caravane (trente actuellement) des difficultés de recouvrement dans les délais impartis pour la location de leurs emplacements à l'année. Actuellement le paiement se fait par trimestre selon les moyens de paiement à leur convenance (CB, VAD, chèques, espèces, virement bancaire)

Pour ces raisons et au vu du résultat du questionnaire envoyé aux longs séjours qui pour une majorité est favorable au prélèvement automatique, il est proposé de mettre en place un paiement par prélèvement automatique par mois ou par trimestre selon convenance des locataires.

Le contrat de location pour les emplacements en location longs séjours annuels sera modifié dans ce sens et par avenant.

Le Conseil d'Administration vote à l'unanimité cette nouvelle mesure de paiement par prélèvement automatique pour les contrats longs séjours.

13. NOUVEAU CONTRAT DE MAINTENANCE DU GROUPE DE PRODUCTION D'EAU GLACÉE DE LA PATINOIRE ET DE LA POMPE A CHALEUR DE LA PISCINE

Le groupe de production de froid de la patinoire fait l'objet d'un contrat de maintenance conclu avec la société CVC Maintenance en 2016 dans le cadre des contrôles obligatoires biennuels. Compte-tenu du vieillissement de l'installation (mise en service en 2006), il apparaît nécessaire de prévoir une prestation de mise en service annuelle afin de garantir le bon fonctionnement à chaque début de saison. Cette prestation sera d'un montant de 600 euros HT.

D'autre part, la pompe à chaleur de la nouvelle centrale de traitement de l'air de la piscine disposant d'un groupe froid fonctionnant avec un fluide frigorigène, celle-ci doit faire l'objet d'un contrôle annuel d'étanchéité.

Il est proposé de confier également cette prestation à la société CVC Maintenance, déjà chargée de la même opération pour le groupe froid de la patinoire pour un montant de 360 euros HT.

Pour l'ensemble de ces prestations, un nouveau contrat sera signé avec la société CVC pour un montant total de 1857.60 euros HT réparti comme suit :

Complexe piscine : 360.00€ HT

Patinoire : 1497.60€ HT

Le contrat prendra effet au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 1 an, par tacite reconduction.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité ce nouveau contrat de maintenance avec la société CVC.

14. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « APS VOSGES » POUR LA MISE EN PLACE DE CRENEAUX SPORTS-SANTE A LA PISCINE.

L'OTL a été sollicité par l'association « APS Vosges » pour la mise en place de créneaux sports-santé dans le cadre du dispositif Prescri'Mouv soutenu par l'Agence Régionale de Santé, la Direction Régionale de la Jeunesse, du Sport et de la Cohésion Sociale Grand-Est, le Conseil Régional Grand Est, et le Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle.

Conformément à la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, ce dispositif est destiné à favoriser une activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.

A ce titre, les établissements sportifs doivent répondre au cahier des charges pour être labellisés et pouvoir ainsi accueillir cette clientèle sur des créneaux spécialement mis en place.

Conformément aux exigences du label Prescri'Mouv, 2 MNS ont déjà été formées pour pouvoir encadrer des séances d'aquagym douce, qui seraient mises en place à partir du mois d'Avril 2019.

Afin de favoriser l'accès à ces séances à vocation sanitaire et sociale, les structures d'accueil sont incitées à proposer des tarifs préférentiels (en contrepartie de l'aide financière versée).

Il est ainsi proposé de fixer le tarif de participation à 4.50 € la séance de 50 minutes avec matériel d'Aquatraining, entrée piscine comprise (pour info, les tarifs appliqués dans les autres piscines : 31.00 €/10 séances au Val d'Ajol et 5.10 €/séance à Remiremont)

Des aides financières seront attribuées avec la prise en charge du salaire des MNS. L'OTL refacturera en fonction des heures assurées par les MNS habilités pour assurer ces prestations à l'association « APS Vosges » au 31 décembre de chaque année.

La convention est établie pour 3 ans.

Après avoir pris connaissance de cette convention et de l'ensemble des engagements de la structure labellisée, le Conseil d'Administration demande des précisions sur certains points, notamment au niveau du suivi des patients par les MNS et de la prise en charge du salaire des MNS, il sera demandé à l'Association APS Vosges de nous fournir un complément d'information sur les points évoqués.

Il est décidé à l'unanimité de reporter cette question à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration.

15. MODIFICATION DU FONDS DE CAISSE DE LA RÉGIE PISCINE

La régie de recettes piscine dispose actuellement et depuis la création de la régie en 1994, d'un fonds de caisse de 100 €.

Toutefois, dans la pratique, ce fonds de caisse unique ne permet pas un fonctionnement optimal en cas de changement de caissière en cours de journée et d'autre part, son montant ne permet pas de disposer de suffisamment de monnaie en période de forte fréquentation.

Afin d'optimiser et d'améliorer le fonctionnement de la caisse, et sur conseil de Madame Thirard, Trésorière, il est donc proposé, d'une part de fixer le montant du fonds de caisse à 200.00 €, et d'autre part de créer un second fonds de caisse du même montant afin de faciliter les relèves de caisse.

Le Conseil d'Administration vote à l'unanimité ces modifications du fonds de caisse de la régie piscine.

- Monsieur Gérard DUMAINE fait remarquer l'article suivant paru dernièrement dans le magazine VOSGES MAG :

« Le 1er Février 2018, la Ville de Xertigny s'est vue décerner le label « Ville Active et Sportive » par le Conseil National des Villes Actives et Sportives. Il récompense sa politique en faveur de l'activité physique et sportive à destination du plus grand nombre.

DEUX LAURIERS POUR LE LABEL VILLE ACTIVE ET SPORTIVE.

Cette récompense est réservée aux communes « proposant une initiative innovante, une offre d'activités physiques et sportives », « qui gèrent et utilisent un parc d'équipements sportifs, sites et espaces de nature en adéquation avec l'offre de pratique sportive proposée ». Avec cette distinction, Xertigny s'inscrit sur la liste des 288 villes labellisées en France, aux côtés notamment d'Epinal et Eloyes dans le Département. La récompense a été décernée suite à l'étude du dossier de candidature de la Ville par le Conseil National des Villes Actives et Sportives, représenté par le Ministère des Sports, l'Union Sport & Cycle, et l'Association Nationale des Elus en Charge du Sport. Le label est attribué sur une échelle de 1 à 4 lauriers pour une durée de deux ans. »

Se pose alors l'éventuelle candidature de la Ville de la Bresse à ce label et si cela aurait un impact sur le tourisme.

A priori, ce label n'a pas l'air encore très connu des professionnels et du public.
A voir avec la ville de Xertigny, Eloyes ou Epinal afin d'avoir leur retour d'expérience.
Ce point sera porté à l'ordre du jour du prochain CA.

- Monsieur Gérard DUMAINE évoque également l'article paru dans le numéro 28 de Nordic Magazine dont une page spéciale intitulée « Vivez Noël en Terre Nordique » avec un encart sur « Les Vosges, Massif Nordique ». Monsieur Gérard DUMAINE note le manque d'infos sur la pratique de la raquette, mais aussi la patinoire, la piscine, etc....

Monsieur Philippe POIROT précise d'une part qu'il s'agissait là d'une édition spéciale ski Nordique à Noël afin de promouvoir la pratique du ski de fond dans le massif des Hautes-Vosges et que d'autre part, le nombre de caractères étant limité, une partie du texte a été censuré à l'édition.

Cet encart a été réalisé par le SIVU Tourisme Hautes-Vosges et à titre gracieux dans le cadre de négociation.

Madame Laurence CLAUDON en profite pour signaler que les photos de la page Hautes-Vosges dans ce même numéro de Nordic Magazine ne sont plus d'actualité et qu'il serait bon de les renouveler. Des reportages photos financés par le SIVU Tourisme sont programmés cet hiver dans la station dont un sur La Bresse-Lispach.

*Après avoir évoqué toutes les questions de l'ordre du jour, Monsieur le Président remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur participation et les invite au vin d'honneur.
La séance est levée à 20h15.*

DATE DU PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le jeudi 04 avril 2019 à 18h30
Vote du Budget

La secrétaire,
Maryvone CROUVEZIER

Le Président,
Nicolas REMY

